

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

L'Association Conseil National Handicap, organise avec le soutien de divers partenaires les Sésames ULTRAMARINS de « l'Accessibilité positive® ». Un comité scientifique d'instruction est constitué pour réaliser une pré-sélection des projets soumis par le secteur public et le secteur privé, pour sélectionner les finalistes ainsi qu'un Sésames de Diamant et le coup de cœur dénommé « Will trophée ».

Article 2 : Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité positive® »

2.1. Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité positive® seront décernés le 24 novembre 2018 en Guadeloupe pour cette première édition.

2.2. Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité positive® ont pour objet de récompenser et de promouvoir les démarches, les initiatives, les innovations et les réalisations exemplaires ayant pour effet des changements de comportement et de culture en matière d'accessibilité au profit des personnes handicapées, âgées, à mobilité réduite.
Plus généralement il s'agit « *de faire converger notre regard sur le handicap et les valeurs éthiques et morales qui constituent notre culture, notre patrimoine et nos individualités pour concevoir et moderniser la vie ensemble* »

2.3. Peuvent concourir toutes les collectivités territoriales, les institutions publiques et/ou privées, les entreprises publiques et/ou privées, les associations, les personnes morales, les personnes physiques d'Outre-mer qui se seront portées candidates.

2.4. Le comité scientifique d'instruction en charge de la sélection des dossiers est présidé par Madame Muriel LARROUY de la Direction Départementale à l'Accessibilité et supervisé par Monsieur Paul JOLY, Président du CNH. Il est constitué de spécialistes du monde du handicap.

2.5. Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive® sont décernés à la suite de l'étude des dossiers reçus suite à l'appel à candidature par le Comité Scientifique d'instruction composé d'Experts, qui établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères et déterminera ainsi les 6 candidats finalistes aux Sésames d'OR, d'ARGENT et de BRONZE. Ensuite les finalistes défendront leur projet devant un jury de scène qui par son vote déterminera les 3 Lauréats aux SÉSAMES. Le Comité Scientifique sélectionnera également un Sésames de Diamant et un coup de cœur dénommé Will Trophée. Les décisions du Comité Scientifique et du Jury de Scène ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

2.6. Les catégories des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive® sont :

2.6.1. Le Grand Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAMES DE DIAMANT**

2.6.2. Le Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAME D'OR**

2.6.3. Le Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAME D'ARGENT**

2.6.4. Le Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAME de BRONZE**

2.6.5. Le Prix coup de cœur dénommé : **Will Trophée**

2.6. Les candidats pourront fournir au comité scientifique d'instruction, qui transmettra aux membres du jury, tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (Powerpoint, supports papiers, audio...) que d'indications chiffrées. Les documents jugés confidentiels par le candidat et destinés exclusivement au Comité scientifique devront être clairement identifiés et séparés du corps principal du dossier de candidature. Ces éléments devront faire l'objet d'une présentation synthétique non confidentielle à destination du comité scientifique d'instruction des candidatures.

Article 3 : Conditions de participation

3.1. Données concernant les participants

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1979 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur.

3.2. Eléments d'information :

Le dossier d'information (règlement, calendrier, dossier de participation) est disponible sur le site internet des Sésames A+.

3.3. Candidature :

Le dossier de candidature est disponible à partir du 1^{er} juin 2018 sur :

www.les-sesames-accessibilite-positive.fr

Il est demandé aux candidats de relater une démarche. Il faut entendre par « démarche » une action, une réalisation, qui induit une dynamique commune dans l'optique de « l'Accessibilité Positive® » dans l'esprit de l'appel à candidature. Chaque candidat ne peut déposer qu'un dossier de candidature aux Sésames de « l'Accessibilité Positive ».

3.4. Les candidats s'engagent à fournir aux organisateurs un document visuel vidéo de 1 minute maximum, présentant brièvement leurs réalisations.

3.5. Date de clôture :

La date de clôture pour le dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 15 octobre 2018 à 12h heure de Paris.

Article 4 : La remise des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive

4.1. En déposant un dossier tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du Comité Scientifique et du jury de scène.

4.2. L'ensemble des candidats s'engage à être présent lors de la cérémonie des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive en GUADELOUPE pour l'édition 2018.

4.3. Les candidats sélectionnés pour participer à la finale seront dévoilés le 30 octobre 2018

sur le site des Sésames de l'accessibilité positive.

4.4. Tous les finalistes (6 finalistes) seront présentés lors de la cérémonie de remise des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive®.

Un représentant de chaque finaliste sélectionné défendra sur scène, en 5 minutes maximum, son projet appuyé de leur vidéo de une minute. Le jury sera amené à poser des questions complémentaires aux participants (4 minutes maximum). A l'issue des auditions, le jury sélectionnera les 3 Lauréats aux SESAMES. Les nominés reviendront sur scène, avec leur équipe, pour recevoir leur SESAME.

Article 5 : Modalités d'organisation

Pour transmettre les candidatures, un formulaire en ligne doit être complété à l'adresse suivante :

www.les-sesames-accessibilite-positive.fr onglet : **CANDIDATER**

Le candidat doit respecter l'échéance fixée : son dossier doit parvenir en dernière échéance, le 15 octobre 2018 à 12h heure de Paris. Seuls les dossiers complets et rédigés sur le modèle informatique fourni, remis avant la date du 15 octobre 2018 à 12h seront instruits.

Pour toute question, contactez-nous : sesamesaccessibilite@gmail.com